



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Confédération nationale du logement

Question écrite n° 131924

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les inquiétudes exprimées par la confédération nationale du logement quant au versement de la subvention pour 2011, tant au niveau national que pour les fédérations départementales. La confédération nationale du logement, qui a obtenu à nouveau son agrément ainsi que sa nomination au conseil national de la consommation, s'interroge sur les raisons qui justifieraient un lien entre le non-versement de cette subvention et la suppression de son agrément, puisque ce dernier a été rétabli. En raison de l'importance de ses initiatives au profit des consommateurs, la confédération nationale du logement est très légitimement préoccupée par le coup structurel que lui porterait l'absence de subvention pour l'année 2011. Dans une période où les droits des consommateurs ont besoin d'être vigoureusement défendus, une telle pénalisation serait insupportable. Il lui demande par conséquent quelles dispositions il envisage de prendre en vue de résoudre ce problème dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131924

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2947

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)